



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 25

QUATRIÈME SESSION, TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

DIX HEURES

M. le *ministre* ROBINSON propose la première lecture du projet de loi 18 — *Loi modifiant la Loi sur le Fonds de développement économique local/The Communities Economic Development Fund Amendment Act* — dont l'objet a été indiqué.

Présentation et lecture de pétitions :

M. DERKACH — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à envisager d'adopter le tracé est, lequel est moins coûteux, plus court et plus logique, sous réserve des approbations réglementaires nécessaires, afin d'éviter aux contribuables de payer des millions de dollars en cette période économique difficile. (K. Bauereiss, C. Marzoff, A. Zimmer et autres)

M. DYCK — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter la ministre de la Santé à s'assurer que les patients qui sont en attente d'hébergement dans un foyer de soins personnels ne soient pas placés dans des collectivités éloignées et à envisager de collaborer avec l'ORS et la collectivité afin d'accélérer la construction et l'agrandissement des établissements de soins de longue durée dans la région. (C. J. Janzen, I. Klassen, Y. Demke et autres)

M. SCHULER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre de l'Infrastructure et des Transports envisage l'installation sans délai de feux de circulation à l'intersection de la route provinciale à grande circulation n° 15 et de la route n° 206 à Dugald et qu'il reconnaisse la valeur de la vie et du bien-être des élèves et des citoyens manitobains. (R. Rogers, J. Aitken, G. Godfredsen et autres)

M. GRAYDON — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre chargé de l'application de la *Loi sur la réglementation des alcools* envisage de collaborer avec la Société des alcools du Manitoba afin de trouver d'autres solutions à la croissance des coûts administratifs et de revoir la décision d'augmenter de façon importante les droits de licence annuels et qu'il envisage de veiller à ce que les défis uniques auxquels font face les petites entreprises soient dorénavant mieux pris en considération. (R. Tylot, J. Frias, M. Preston et autres)

M^{me} DRIEDGER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter la ministre de la Santé à envisager de revenir sur sa décision de ne pas permettre à un ophtalmologiste d'exercer sa profession à Swan River et à envisager de collaborer avec la collectivité afin de fournir ce service sans délai. (A. Cottyn, J. Cottyn, M. Leslie et autres)

M. LAMOUREUX — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à envisager l'importance d'ouvrir une clinique dans la région de Weston-Brooklands. (M. Comber, C. Ross, K. Ho et autres)

M. BRIESE — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à envisager d'adopter le tracé est, lequel est moins coûteux, plus court et plus logique, sous réserve des approbations réglementaires nécessaires, afin d'éviter aux contribuables de payer des millions de dollars en cette période économique difficile. (R. Scott, M. Port, L. Kostenchuk et autres)

M. MAGUIRE — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre de la Conservation envisage de suspendre immédiatement l'application des modifications apportées récemment au *Règlement sur les systèmes de gestion autonomes d'eaux résiduaires* pris en application de la *Loi sur l'environnement* jusqu'à ce qu'une étude démontre que celles-ci sont scientifiquement fondées, de n'interdire que les éjecteurs d'eaux usées qui nuisent à l'environnement dans les zones écologiquement vulnérables et d'offrir des incitatifs financiers aux propriétaires fonciers manitobains touchés par ces modifications. (S. Isaac, C. Porter, N. E. Grant et autres)

M. le *premier ministre* SELINGER fait une déclaration au sujet du Jour de la bataille de Vimy qui a lieu aujourd'hui et du décès le 18 février de M. John « Jack » Babcock, dernier Canadien connu à avoir servi au cours de la Première Guerre mondiale.

M. MCFADYEN et, avec le consentement de l'Assemblée, M. GERRARD font des observations sur la déclaration.

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, MM. BRIESE et CALDWELL, M^{me} ROWAT, M. le *ministre* SWAN ainsi que M. LAMOUREUX font des déclarations de député.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M^{me} la *ministre* WOWCHUK demandant à l'Assemblée d'approuver la politique budgétaire générale du gouvernement.

La motion principale fait l'objet d'une motion d'amendement proposée par M. MCFADYEN portant qu'elle soit amendée par substitution, au passage qui vient après « Assemblée », de ce qui suit :

déplore que le présent budget ne tienne pas compte des priorités des Manitobains et des Manitobaines étant donné :

a) qu'il impose aux familles manitobaines des tarifs d'eau et d'électricité plus élevés en plus de nombreuses autres taxes déguisées pour que le gouvernement néo-démocrate puisse se permettre trois projets inefficaces qui lui tiennent à cœur :

i. la construction du tracé ouest de la ligne de transport d'électricité à haute tension BiPole III au coût de 640 millions de dollars, malgré l'opposition d'Hydro-Manitoba et au détriment de l'environnement,

ii. le retrait de l'azote des eaux usées de la ville de Winnipeg, une décision qui devrait coûter 350 millions de dollars de plus aux contribuables et qui, selon des scientifiques respectés, pourrait nuire à la santé du lac Winnipeg,

iii. l'imposition d'un permis de conduire amélioré dont les Manitobains ne veulent pas, au coût de 14 millions de dollars;

b) qu'il crée une dette sans fond qui s'élève maintenant à 23,4 milliards de dollars et qui continue de grimper et que les familles manitobaines devront par conséquent travailler plus longtemps à un salaire moindre pour pouvoir rembourser cette dette au cours des années à venir;

c) qu'il fait fi des lois sur l'équilibre budgétaire afin de permettre au gouvernement néo-démocrate d'accumuler un déficit budgétaire énorme totalisant 2,039 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années, mettant ainsi en danger les programmes sociaux tels les soins de santé et l'éducation;

d) qu'il n'a pas su protéger les services de soins de santé de première ligne à l'aide de modèles novateurs de prestation de services, lesquels auraient favorisé les soins préventifs et allégé une lourde bureaucratie;

e) qu'il ne reconnaît pas le rôle important que jouent l'agriculture et les collectivités rurales au sein de l'économie manitobaine;

f) qu'il n'offre aucun plan pour favoriser la création d'occasions et de richesses grâce à des investissements du secteur privé, ce qui aurait permis aux Manitobains et aux Manitobaines de croire que la province pourrait un jour s'acquitter de sa dette et de sa dépendance envers celle-ci et d'entrevoir un avenir plus positif,

et que le gouvernement ait, de ce fait, perdu la confiance de l'Assemblée et de la population du Manitoba.

La motion d'amendement fait l'objet d'une motion de sous-amendement proposée par M. GERRARD portant qu'elle soit amendée par adjonction, à la fin, de ce qui suit :

L'Assemblée déplore également que le présent budget ne tienne pas compte des priorités des Manitobains et des Manitobaines étant donné :

g) qu'il n'offre pas de gestion efficace des finances du Manitoba, créant ainsi un énorme déficit structurel qui aura un effet néfaste sur les Manitobains pendant de nombreuses années;

h) qu'il ne reconnaît pas la conséquence négative qu'ont les cotisations sociales sur la croissance économique;

i) qu'il ne fixe pas d'objectifs ambitieux pour le système d'éducation provincial;

j) qu'il n'offre ni plan d'action ni financement approprié pour l'éducation de la petite enfance au Manitoba;

k) qu'il n'augmente pas l'aide financière aux étudiants et que les frais de scolarité au niveau universitaire sont majorés de 5 %, soit une augmentation supérieure à celle du coût de la vie;

l) qu'il ne reconnaît pas la nécessité d'un conseil manitobain de recherche en sciences, en génie et en sciences humaines et qu'il ne prévoit aucune mesure en vue de la constitution d'un tel conseil;

m) qu'il ne réduit pas la période d'attente pour l'admission aux établissements postsecondaires;

n) qu'il ne place pas les patients au premier plan puisqu'il continue d'établir les dépenses des Offices régionaux de la santé en fonction des budgets globaux plutôt que des services offerts;

- o) qu'il omet de s'attaquer à l'épidémie de diabète à laquelle fait face le Manitoba et qu'il n'a pas fixé d'objectifs en vue de réduire l'incidence de cette maladie dans la province;
- p) qu'il ne veille pas à ce que les Manitobains aient accès à des soins de santé dans leur collectivité, comme le démontre la fermeture de la Westbrook Medical Clinic;
- q) qu'il ne met pas œuvre une politique manitobaine énonçant les services que devraient offrir les hôpitaux communautaires;
- r) qu'il ne met en œuvre aucun plan visant à réduire le taux de pauvreté infantile au Manitoba;
- s) qu'il continue d'ignorer la nécessité de fixer des objectifs visant l'assainissement du lac Winnipeg et d'autres lacs du Manitoba touchés par la prolifération d'algues toxiques et d'embaucher suffisamment d'agents pour faire respecter ces objectifs;
- t) qu'il n'appuie pas le secteur agricole, puisqu'il a refusé de financer des pratiques agricoles écologiques tel un programme ALUS;
- u) qu'il n'offre aucune mesure contre les changements climatiques et qu'il ne permet pas au gouvernement d'être neutre en carbone;
- v) qu'il ne traite pas de la question des logements dans les collectivités du Nord;
- w) qu'il ne fait rien pour stimuler le développement économique des Premières nations et des Manitobains des régions rurales;
- x) qu'il ne réduit pas la période d'attente à un niveau raisonnable en ce qui concerne l'émission de certificats de candidats.

Le débat se poursuit sur le sous-amendement.

M^{me} ROWAT et M. le *ministre* BLAIKIE interviennent. M. GOERTZEN exerce son droit de parole jusqu'à 12 h 30 et conserve, pour la reprise du débat, le droit de parole pour lui-même et, avec le consentement de l'Assemblée, pour M. le *ministre* RONDEAU.

La séance est levée à 12 h 30 et l'Assemblée ajourne ses travaux à lundi, 13 h 30.

Le président,

George HICKES